

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mardi 22 février 2022 à 19H00
en Mairie de BROYE

Etaient présents : Yves BERTHET, Nadège BODOIGNET, Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Erick DEQUAIRE, Benjamin MIGNEROT, Gaëlle MOUCHOT, Régis MUZARD, Stéphanie ROUX, Alain SCHATT.

Etaient absents :

Pouvoirs :

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

*/ Un point supplémentaire doit être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder le point suivant :

Proposition d'acquisition de la parcelle de bois ***La Chaux, numéro 30 ZA, de 1ha 37a appartenant à Mr Bernard CERCLEY*** pour un montant de 3000 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de cette parcelle pour la somme de 3000 € (hors frais de notaire).

1/ Autorisation budgétaire pour dépenses d'investissement avant vote B.P. 2022 :

Le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser, avant le vote du budget primitif 2022, des dépenses d'investissement. Il précise que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriale permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il indique donc que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget 2021 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 247 833 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2022 serait donc de 61 958 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à mandater les dépenses urgentes.

2/ Mise à disposition secrétaire AFR Broye-Aubigny-Vadans :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Rietmann Alexia. Celle-ci effectue actuellement le secrétariat des associations foncières de Broye, d'Aubigny et de Vadans. Pour plus de praticité au niveau des déclarations de salaires et de charges, Mme Rietmann demande à ce que se soit la commune qui la mette à disposition. La commune de Broye-Aubigny-Montseugny rémunèrera la secrétaire à hauteur des heures du contrat conclu et les associations foncières, citées ci-dessus, remboursera l'intégralité du salaire et des charges de la commune. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette mise à disposition et autorise le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

3/ Remplacement du délégué Maire de Montseugny :

Suite à la proposition d'effectuer le remplacement du délégué Maire de Montseugny lors du précédent conseil municipal. Mr le Maire propose de voter à bulletin secret l'élection du nouveau délégué de Montseugny. Résultat du dépouillement à bulletins secrets de la séance : **6 voix pour Daniel CERCLEY – 3 bulletins blancs – 1 voix pour Alain SCHATT.**

Mr Daniel CERCLEY est élu Maire délégué de Montseugny,

4/ Subventions :

Mr le Maire expose les demandes de subventions. Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, de reconduire en 2022 à l'identique les montants de subventions distribuées aux associations de la commune en 2021.

Mr le Maire expose que la commune a reçu une demande de l'entreprise Soliha pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 12,5 % ou 20% d'un montant de 25 828.03€ concernant une opération façade chez un de nos administrés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité la demande de subvention de l'entreprise Soliha pour l'Habitat.

5/ Numérisation et indexation de nos registres d'Etat Civil :

Mr le Maire expose que la manipulation de nos registres d'état civil commence à les abîmer et qu'il est possible de les numériser. Un devis a été demandé à la société NUMERIZE SAS pour un montant de 4248 € TTC correspondant à la saisie de 5000 actes. Cette opération sera subventionnée à la hauteur de 100 % par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de moderniser les actes d'état civil de notre commune. Une demande de subvention est à instruire.

6/ Question diverses :

- demander un devis modificatif à l'entreprise Benoit OUDIN pour la rénovation du lavoir d'Aubigny

La séance est levée à 20H43.

Le Maire,

Jean François CERCLEY